

La Gazette du Couloumié

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ARIÈGE • décembre 2008 - N° 27

Grande
et petite vénerie

Gloire du
chien courant


Chasseur de France
FÉDÉRATION DE L'ARIÈGE



LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Amis chasseurs, cette maison est la vôtre

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,
le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Tél. 05 61 65 04 02 • E-mail : fdc09@wanadoo.fr

Examen du permis de chasser

Voici les dates des examens théoriques pour 2009 :

les 4 février, 22 avril,
25 septembre et 25 novembre.

Pensez à vous inscrire un mois avant la date de l'examen pour pouvoir participer à la formation obligatoire.

Inscription auprès du secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège
au 05 61 65 04 02

178 candidats se sont présentés à l'examen en 2008, soit une hausse de 29 % par rapport à 2007.

La Gazette du Couloumié

Afin de faciliter la mise à jour de la liste des adresses des chasseurs ariégeois, nous vous prions de nous informer de toute modification due :

- au changement d'adresse ;
- à l'erreur de saisie de votre nom ou adresse ;
- à une réception en double exemplaire...

en contactant le secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège au 05 61 65 04 02.

Nous comptons sur votre collaboration.

NB : L'envoi de la Gazette est désormais lié à la validation de votre permis de chasser.

sommaire

Editorial du Président Etienne-Jean BARBELANNE PAGE 1

Informations

- Déclassement de la Martre et de la Belette PAGE 2
- Forêts domaniales : obtention d'un troisième jour de chasse PAGE 2
- Sécurité PAGE 2
- Où peut-on avoir des informations sur les ours ? PAGE 2
- N'oubliez pas ! PAGE 3
- Recherche au sang : une pratique à encourager PAGE 3

Interview

- Marine ou le rêve bleu PAGES 4 ET 5

Technique

- Pratiques agricoles pour préserver la faune sauvage et la biodiversité PAGES 6 ET 7
- Galliformes de montagne : bilan de la reproduction 2008 PAGES 8 ET 9

Fédération

- Suivi sanitaire des ongulés sauvages PAGE 10
- Questionnaire chasseurs de palombes et palombières PAGE 10

Brèves

- L'isard, vie, histoire et chasses : un magnifique livre à découvrir PAGE 11
- ACCA de Montferrier : la relève est assurée ! PAGE 11
- De nouvelles maisons de la chasse PAGE 11
- Florian BONNES, un stagiaire diplômé PAGE 11
- Jachère fleurie à Trémoulet PAGE 12
- Deux reprises de bécasses baguées dans l'Ariège... dépaysantes ! ... PAGE 12
- Suspension temporaire de la chasse au gibier d'eau en Basse-Ariège .. PAGE 12

Recette : Dames au long bec et à la ficelle PAGE 13

Dessin d'enfants PAGE 14

Magazine trimestriel de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège

Le Couloumié, Labarre, 09000 FOIX
Tél. 05 61 65 04 02 - Fax 05 61 65 85 41

Directeur de la publication :
Etienne-Jean BARBELANNE

Rédacteur en chef : Raymond BERNIÉ

Comité de rédaction :
Hélène BOMPART, Emile CARALP,
Jean GUICHOU, Service Technique

Crédit photographique :
Fédération des Chasseurs

Conception et Impression :
IPS IMPRIMERIE, Saint-Jean de Verges (09)

Dépôt légal à parution
ISSN : 1621-4641

Commission paritaire en cours

Visuel couverture : Photo FDC 09 - Laurent CHAYRON



Etienne-Jean BARBELANNE,
Président de la Fédération
Départementale

Chers amis,

La campagne 2008-2009 touchera bientôt à sa fin. Elle a été, je le crois, satisfaisante pour la plupart d'entre nous. Nous récoltons ainsi les fruits d'une action toujours renouvelée. Grands et petits gibiers ont été le plus souvent au rendez-vous.

La baisse des dégâts causés par le grand gibier aux cultures et aux forêts semble se confirmer et demande de notre part vigilance et réactivité de tous les instants, ainsi qu'une collaboration sans faille avec les représentants des professions agricole et forestière. En outre, cette concertation nous permet aujourd'hui bon nombre d'actions partenariales : cultures à gibier, haies, aménagements de zones humides, restauration de milieux en faveur du Grand tétras... Elle montre la capacité des hommes de bonne volonté à se retrouver et œuvrer de concert.

Hélas, le constat est loin d'être toujours aussi réjouissant et la bonne volonté, voire la bonne foi, peuvent parfois faire cruellement défaut. Faisant fi des promesses du candidat Président de la République, des avis du Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage, s'asseyant sur les tables rondes du Grenelle de la Chasse qu'il avait pourtant initiées, le Ministre Borloo vient de retirer la Martre et la Belette de la liste des espèces susceptibles d'être classées nuisibles. Il accède ainsi aux demandes de nos adversaires les plus farouches. Ces derniers lui demandent avec empressement, non seulement de ne pas allonger les périodes de chasse aux oiseaux migrateurs, mais de revenir sur celles-ci, en particulier pour celle des grives, voire d'instaurer des semblants de plans de gestion pour plusieurs espèces.

Lorsque l'on sait également que la chasse du Grand tétras et du Lagopède est remise en cause, tant au niveau départemental que national, la preuve est faite à ceux qui en doutaient encore que les hostilités, faute de n'avoir jamais cessé, ont aujourd'hui repris.

La riposte s'organise ; les Fédérations et la vôtre en première ligne, ont dénoncé ces décisions et les combattent avec la plus grande détermination, y compris par voie judiciaire.

Il n'est d'ailleurs pas exclu que je ne vous appelle très bientôt à manifester votre opposition à des décisions que rien ne justifie. N'oubliez jamais qu'en défendant la chasse du Grand tétras, que vous n'avez peut-être jamais pratiquée ou le classement nuisible de la martre ou de la belette, alors que vous n'êtes pas piégeur, vous défendez, aussi et surtout, la prochaine cible de nos adversaires.

En attendant ces luttes prochaines, je ne saurais oublier de vous souhaiter une bonne fin de saison et surtout, pour vous et ceux qui vous sont chers, de très joyeuses fêtes de fin d'année et une excellente année 2009.

Avec mes sentiments bien cynégétiques.

Etienne-Jean BARBELANNE

Déclassement de la Martre et de la Belette

Comme nous le craignons, le Ministre, Jean-Louis Borloo, a finalement pris un **arrêté retirant la Martre et la Belette de la liste des animaux classés nuisibles**. Cet arrêté du 2 décembre 2008 est le résultat de l'activisme incessant des mouvements écologiques de tous bords et de leurs connivences avec le ministre.

Cette décision a été prise malgré le statut favorable de ces espèces, malgré les avis scientifiques contraires (ONCFS et Muséum National d'Histoire Naturelle), et enfin malgré l'avis largement défavorable du Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Au-delà de ce cadeau de Noël offert à quelques groupuscules intégristes, le Ministre donne, à cette occasion, une piètre image de lui-même et de son ministère, mais une excellente illustration de l'arbitraire qui y règne. Il est le loin le temps des pseudo-concertations affichées lors du Grenelle de la Chasse et des promesses électorales du Président de la République formulées sur ces mêmes sujets...

Les piègeurs et chasseurs apprécieront !

OÙ PEUT-ON AVOIR DES INFORMATIONS SUR LES OURS ?

L'Equipe Technique Ours met à disposition des chasseurs la localisation des ours équipés, ainsi que celle des ours non équipés dès qu'il y a des indices récents, sur une boîte vocale au 05 62 00 81 10.

Il est donc possible pour vous, amis chasseurs, de consulter chaque veille de chasse, à partir de 20h00, le répondeur de l'Equipe Technique Ours au 05 62 00 81 10, pour connaître les localisations d'ours les plus récentes.

Par ailleurs, n'oubliez pas que même si l'ours n'a pas été localisé dans un secteur donné la veille, il est néanmoins possible à tout moment d'être confronté à sa présence le matin du jour de chasse, car il peut se déplacer de plusieurs kilomètres dans la nuit.

Enfin, pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec notre technicien en charge du dossier, Sébastien PAULY, au 06 25 03 23 75.

FORÊTS DOMANIALES : OBTENTION D'UN TROISIÈME JOUR DE CHASSE

Dans l'objectif d'une meilleure régulation des espèces de grand gibier et plus particulièrement d'une réduction des dégâts dus au sanglier, la Fédération a sollicité l'octroi d'un troisième jour de chasse en battue auprès de l'Office National des Forêts. Ce dernier a décidé d'accéder à cette demande pour la saison 2008/2009.

Cette nouvelle disposition contribuera aussi à faciliter la réalisation des plans de chasse cervidés.

Le Directeur de l'Office National des Forêts a bien compris l'intérêt de cette demande. Qu'il en soit ici bien remercié.

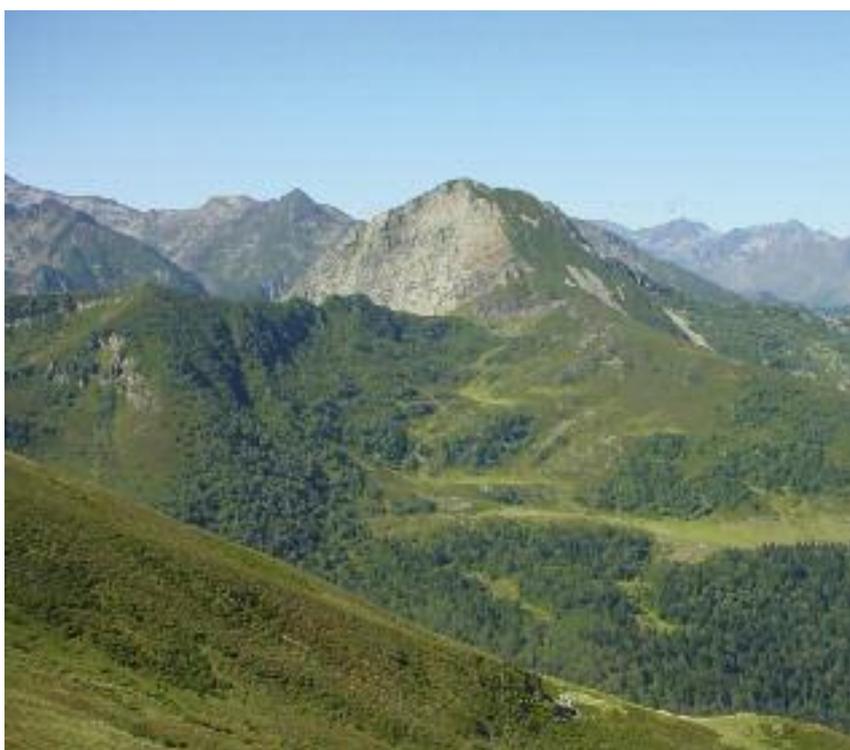


Photo FDC og Colette ROLET

SÉCURITÉ

Bien que le nombre d'accidents de chasse soit en régression et que notre activité soit relativement peu « accidentogène », au regard du nombre de pratiquants, les conséquences n'en sont pas moins parfois tragiques. Les causes les plus fréquentes d'accidents en France, comme en Ariège sont la **non identification du gibier au moment du tir et le déplacement des postiers en cours de battue**.

La Fédération renouvelle et multiplie les recommandations de prudence et organise des sessions qui sont spécifiquement consacrées à la sécurité. Diverses formules vous sont proposées pour répondre au mieux à vos demandes. La Fédération peut intervenir aussi bien sur le site du Centre de Formation d'Arabaux, qu'au siège de votre ACCA, **ou encore à vos côtés, lors d'une battue au grand gibier**.

Bien qu'elles ne soient pas obligatoires, **nous vous conseillons très vivement d'y participer**.

Cette formation est ouverte à tous, avec inscription préalable obligatoire auprès de la Fédération, au 05 61 65 04 02. Il vous sera précisé si le réglage des carabines peut être effectué lors de la session que vous aurez choisie.

En 2008, plus de cent chasseurs y ont participé. C'est bien, mais c'est trop peu.

La Fédération peut également vous apporter une aide financière dans la mise en place de miradors sur des postes stratégiques.

RECHERCHE AU SANG : UNE PRATIQUE À ENCOURAGER

Qu'il pratique à l'affût, à l'approche ou en battue, tout chasseur, aussi bon tireur soit-il, peut blesser involontairement un gibier. Son devoir est alors de tout mettre en œuvre pour retrouver l'animal. Dans la pratique, entre 10 et 20% des animaux tirés sont blessés et ne sont pas toujours recherchés ou le sont de manière inappropriée. La volonté d'épargner des souffrances inutiles à un animal constitue une composante essentielle de l'éthique de la chasse.

L'efficacité de cette pratique repose sur :

- la constitution d'un réseau de conducteurs de chien de sang
- l'utilisation de ce réseau par les chasseurs

La Fédération se félicite de la récente nomination de Monsieur Georges SERENA, Président de l'ACCA d'Appy, en qualité de délégué départemental de l'**Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge (UNUCR)**. Une réunion d'information est prévue pour le début de l'année.

Vous souhaitez en savoir plus !

Prenez contact avec Georges Séréna :

Route des corniches 09250 APPY

Téléphone : 06 71 54 01 93

Courriel : georges.serena@isae.fr



Recherche au sang sur deux sangliers : Georges SÉRÉNA (au milieu du 1^{er} rang), sa chienne, Chipy, et leurs copains
Photo Georges SÉRÉNA

La Fédération souhaite encourager la recherche du gibier blessé à l'aide de chien au sang.

Plusieurs pistes sont envisagées parmi lesquelles la prise en charge des frais du stage d'agrément organisé par l'UNUCR.

Le prochain stage aura lieu les 1, 2, et 3 mai 2009 à ANCELLE dans les Hautes-Alpes. Pour toute inscription s'adresser à Monsieur François MAGNIEN : 18, rue de la Louvière 55100 HAUDAINVILLE-03 29 84 62 76

Coordonnées UNUCR : 1, rue Rohan 67230 BENFELD

Tel : 03 88 74 58 48 • Site internet : <http://unucr.com>

N'OUBLIEZ PAS !

Plan de chasse grand gibier

Vos imprimés de bilan et de demande relatifs au plan de chasse grand gibier sont à retourner impérativement à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège avant le 15 février 2009.

Tableaux de chasse

Pensez aussi à ramener à la Fédération les carnets de battues sangliers et, pour les retardataires, les cartes isards.

Prélèvement des galliformes de montagne

Les carnets galliformes de montagne, utilisés ou non, doivent être impérativement retournés à la Fédération aux fins d'exploitation et pour qu'elle puisse rendre compte des prélèvements effectués à M. le Préfet (arrêté ministériel du 7 mai 1998). L'article 6 de ce même arrêté précise que si un carnet de prélèvement n'est pas retourné par le chasseur bénéficiaire ou par le détenteur du droit de chasse, la délivrance du carnet pour la campagne suivante peut lui être refusée.

Agrément piégeage

Le décret du 29 novembre 2006 rend obligatoire l'agrément pour toutes les catégories de pièges.

Pour devenir piégeur agréé : il est nécessaire de participer aux quatre demi-journées de formation obligatoires, fin février ou courant mars (inscription préalable auprès de la Fédération.)

Formation des futurs gardes particuliers

Depuis septembre 2007, 34 candidats ont suivi la formation dispensée par la Fédération, en partenariat avec le service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès de la Fédération pour la session de 2009.



Marine ou le rêve bleu



Marine AMARDEILH, vingt ans, élève infirmière, est véritablement une passionnée de la chasse en palombière. Les récits de son père et de son grand-père ont bercé son enfance et, dès l'âge de treize ans, elle les accompagnait dans leur "drôle de cabane". A l'époque, « trop petite pour bien voir », elle ne s'intéressait pas vraiment à ce qui se passait là-haut.

Pourtant, lorsque son regard s'échappait par les fenêtres du collège de Foix, c'était bien un vol de palombes qui captait son attention. Elle le guettait sur un poste avancé de la trajectoire migratoire des oiseaux et en informait aussitôt son père, situé à La Bastide de Sérou. Belle connivence entre une fille et son père ! Pendant la migration, elle se faisait régulièrement rappeler à l'ordre par ses pro-

fesseurs. Cette option "évasion" n'était validée par aucun d'entre eux, à l'exception de Monsieur Bartholin, professeur de biologie.

Marine chasse depuis quatre ans à La Bastide de Sérou, tant le grand gibier que la plume, mais affectionne tout particulièrement la chasse en palombière. Elle attend la période de la migration avec impatience. Peu importe que la semaine à l'école d'infirmières ait été chargée, elle n'a jamais besoin de réveil, elle s'en voudrait trop de rater « le vol de sa vie ». Dès 6 heures 30, l'attente commence en compagnie de quatre autres « paloumayres ». Chacun guette le vol, scrutant tous les recoins du ciel, attentif au moindre bruit alentour. Lorsque les oiseaux sont en vue, toute la difficulté est de les attirer et de les amener à se poser. C'est là qu'entre en

jeu tout le savoir-faire lié aux appelants (ici des pigeons situés sur des raquettes au sommet des arbres). « Le bruissement collectif des ailes au moment de la pose est un instant vraiment magique », confie Marine. Elle tient à ajouter que sur cette palombière, personne ne tire au vol, chacun attend, par respect pour les oiseaux, qu'ils soient posés sur les arbres. Enfin, chacun identifie « sa palombe » et tire au signal.

Bien que l'essentiel des vols se concentre sur le début de la matinée, les « palomayres » restent sur place une dizaine d'heures d'affilée. Autant dire que l'entente et la complicité doivent être totales. Cette aptitude à cohabiter sur quelques mètres carrés, en symbiose avec la nature, est une des qualités requise par ce type de chasse. La palombière constitue aussi une école de la patience, de l'observation et du respect de l'animal.

Le déroulement de la journée (météorologie, horaires des vols, prélèvements...) est minutieusement consigné dans un carnet par le grand-père. L'ensemble de ces données permettent d'établir un suivi de la migration.

Vous n'aurez maintenant aucune difficulté à deviner à quoi rêve Marine pendant la migration !

Après la chasse, faisant fi de ses allergies, Marine plume les palombes qui seront ensuite préparées en salmis. C'est avec sa grand-mère qu'elle a appris à cuisiner ce gibier qu'elle aime aussi dans l'assiette. Pour la petite histoire, cette même grand-mère confectionne de petits boudiers pour maintenir les appelants sur les raquettes.

Toutes ces activités qui existent en marge de l'acte de chasse sont aussi appréciées de notre « palomayre ». Elle participe bien sûr aux divers travaux : débroussaillage autour de la palombière, dans un rayon de 500 mètres, explique-t-elle « pour faciliter la recherche des palombes tirées et, au passage, celle des champignons... », élagage des arbres situés alentour... L'élevage des appelants est le domaine du grand-père.

Elle prend également une part active aux comptages au phare de la faune sauvage du secteur, toujours installée sur le plateau du 4X4, en plein vent, bravant les intempéries, car, dit-elle, « c'est de là que l'on voit le mieux ! »

Elle s'implique lors du « Festival Chasse et Pêche en Séronais » au cours duquel une palombière est spécialement installée et ouverte aux visiteurs. Marine accompagne le public durant les sorties à la palombière organisées à l'attention du village vacances de la Bastide de Sérou. Elle note, amusée, que l'idée de la cabane est encore bien vivace dans l'esprit des grands, comme des petits. Tout ce qui contribue à faire découvrir les différentes facettes de la chasse au grand public lui tient beaucoup à cœur. Elle se sent d'autant plus concernée par ce sujet, qu'il lui est personnellement difficile d'évoquer sa passion avec les jeunes de sa génération. La chasse est un sujet parfois tabou et ceux qui la pratiquent n'osent pas toujours en parler.

Si on l'interroge sur l'avenir, sur ses projets, elle répond aussitôt qu'elle rêverait « de pouvoir rester dormir à la palombière pour être au calme et entourée par la nature. Ecouter passer les grues cendrées le soir, c'est mieux que le bruit des camions à Pamiers. » Quand elle pense à l'avenir, elle évoque Romane, sa petite sœur qui commence à aller aux palombes. Le rêve bleu est communicatif...

Pratiques agricoles pour préserver la faune sauvage et la biodiversité

Jean VIUDEZ et Pascal FOSTY

Un travail partenarial

Initié par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège avec la participation de la Chambre d'Agriculture, du Conservatoire Botanique des Pyrénées, de l'ANA, de la SCOP du Douctouyre (anciennement GIASC) et l'appui de la Fédération Régionale des Chasseurs de Midi-Pyrénées, un programme d'actions à mener sur trois ans a vu le jour. Un projet concerté, à l'échelle de territoires, constitués par la zone de plaine et de coteaux délimités par la chaîne du Plantaurel, vient d'être engagé. La finalité de ce partenariat technique est

d'œuvrer dans l'intérêt de la biodiversité. Cette opération d'envergure doit également contribuer à la restauration de la petite faune, notamment des populations de petits gibiers de plaine.

La démarche

Plusieurs exploitations agricoles réparties sur une ou plusieurs communes, représentant deux à trois secteurs différents, font l'objet d'un diagnostic réalisé par l'ensemble du comité technique constitué. A l'issue de ce travail, chaque agriculteur concerné (et volontaire) se verra proposé un ensemble d'actions qu'il pourra réaliser

moyennant rémunération, afin d'améliorer le fonctionnement écologique de son exploitation.

Les actions

- Elles concernent autant la création de nouveaux éléments fixes du paysage, comme la plantation de haies, mais aussi la restauration de points d'eau, de mares, de vergers de plein vent, la création de corridors dans les secteurs en déprise agricole.
- La mise en place de cultures faunistiques floristiques avec une attention particulière pour les insectes pollinisateurs et auxiliaires.

LES BANDES ENHERBÉES sont une réelle opportunité pour des espèces comme la perdrix rouge, le faisan commun et la caille des blés. C'est en effet un espace linéaire suffisamment large avec un couvert herbacé favorable à l'installation de leurs nids. Il correspond tout à fait à la périphérie des bords de parcelles de céréales, de prairies ou de jachères utilisées habituellement par ces oiseaux.



Bande enherbée broyée début juin, en plaine d'Ariège. C'est une opération à éviter en pleine période d'incubation de l'avifaune, notamment de la perdrix rouge. Photos FDC og Pascal FOSTY



Perdrix rouge - Photo Mathieu PUJOL

LES DÉPENDANCES VERTES sont loin de se limiter aux seuls espaces agricoles. Les bords de route sont tout aussi favorables à la reproduction des nicheurs terrestres. Les nids de perdrix rouges, régulièrement découverts sur les bords des petites routes de campagne, en témoignent.



Nid de perdrix rouge dans le talus d'une route, Basse Vallée de l'Ariège. Photo FDC og Pascal FOSTY



Un autre oiseau des bords de champ : le tarier pâtre. Photo Mathieu PUJOL

LES MARES

L'eau est indispensable à la vie, c'est une évidence. Sa présence sur un territoire peut conditionner l'abondance et la répartition de nombreuses espèces sauvages. Elle peut prendre la forme d'une simple source ou d'une véritable mare de quelques dizaines de mètres carrés, mais nécessitera toujours un minimum d'entretien pour ne pas se combler. Beaucoup de ces petits points d'eau ont aujourd'hui disparu de nos territoires.



Gallinule poule d'eau, une simple mare, même isolée, permet sa présence. Photo Mathieu PUJOL



Réseau de mares à Mazères Photo FDC og Pascal FOSTY

- Le maintien et l'entretien de prairies favorables à la bécasse des bois.
- Toujours en matière de gestion, le devenir des chaumes des différentes cultures nous intéresse particulièrement. Leur intérêt n'est plus à démontrer.

Un volet concernera les pratiques de gestion réservées aux espaces non productifs des exploitations ou dépendances vertes : les talus, fossés, bords de chemins, banquettes des haies, bandes enherbées. Ceux-ci représentent autant de surfaces où toute une diversité végétale et animale ne demande qu'à exister.

Un suivi technique des actions sera réalisé

par le comité technique. Il visera à mesurer l'impact des actions sur un panel d'espèces bio indicatrices.

En parallèle et sur chaque site, la Fédération, lancera un programme de repeuplement sur une ou plusieurs espèces, en étroite collaboration avec les gestionnaires concernés. Il prendra la forme d'une volière anglaise pour le faisan commun ou d'un réseau de garennes pour le lapin et sera accompagné d'un plan de gestion.

Ce programme ambitieux, n'a pu être mis en œuvre qu'avec l'appui des partenaires financiers sollicités : Agence de l'Eau, Conseil Régional et Conseil Général.

Bergeronnette printanière
Photo Mathieu PUJOL



LES JACHÈRES ENVIRONNEMENT FAUNE SAUVAGE en contrat « adapté » sont de véritables cultures dont la récolte est exclusivement réservée à la faune sauvage. En place jusqu'à la fin de l'hiver, elles fournissent une nourriture abondante durant la période la plus difficile. Sur celles qui font l'objet d'un contrat "classique" le broyage est interdit entre le 1^{er} mai et le 31 août.



Moha de Hongrie utilisé en mélange dans nos jachères faune sauvage
Photo FDC og Pascal FOSTY



Jachère fleurie. Photo FDC og Pascal FOSTY

LES VERGERS DE PLEIN VENT sont en fait des prairies sur lesquelles ont été maintenus quelques arbres fruitiers le plus souvent pâturés après la récolte des fruits. En hiver, c'était l'endroit où l'on trouvait les volées de grives litornes. C'est aussi un site privilégié pour la reproduction d'un petit rapace nocturne autrefois commun : la chevêche d'Athéna. Les fruits au sol attirent petit et grand gibiers à une saison où la nourriture devient rare.



Verger de plein vent à Rieux de Pelleport. Photo FDC og Pascal FOSTY

Galliformes de montagne

Bilan de la reproduction 2008

Evelyn MARTY et Colette ROLET

Avec la participation active des chasseurs de galliformes de montagne

Dans le but d'évaluer les paramètres annuels de la reproduction, le service technique de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège organise et encadre des opérations de dénombrement des populations de grand tétras, lagopède alpin et de perdrix grise de montagne. Grâce au concours des chasseurs de galliformes de montagne, la quantité de travail de terrain représente une somme de près de 180 journées qui se répartissent selon les espèces de la manière suivante :

Grand tétras	Lagopède	Perdrix grise
80 j/h	20 j/h	80 j/h

J/h = journée homme.

Les dénombrements ont été réalisés cet été sur les Unités de Gestion Galliformes de Montagne du Massif de Tabé, du Massif du Trois Seigneurs, du Pays d'Aillou-Chioula-Pradel pour le piémont des Pyrénées ariégeoises ; de la Haute Ariège Est et Ouest.

La perdrix grise des Pyrénées

Les dénombrements de perdrix grise de montagne ont débuté au 15 août et se sont poursuivis jusqu'à la date de l'ouverture. Un effectif total de 240 perdrix a été dénombré.

Résultats des dénombrements de perdrix grises sur le piémont

LOCALISATION	Adultes	Jeunes	Indet.	TOTAL
Massif de Tabé			80	80
Sorgeat-Montaillou - Vaychis-Tignac - Caussou	11	39	76	126
Total	11	39	156	206

Résultats des dénombrements de perdrix grises sur la haute chaîne

LOCALISATION	Adultes	Jeunes	Indet.	TOTAL
Luzenac			11	11
Pailhères	2		21	23
Total	2		32	34

Les résultats partiels des dénombrements de perdrix grise de montagne font apparaître sur certains secteurs une mauvaise reproduction. Sur les secteurs à l'est de la haute chaîne ariégeoise, la reproduction est moyenne.

Les opérations de terrain qui concernent cette espèce ont permis de préciser l'abondance des perdrix avant chasse et de fixer les mesures de gestion qui s'imposaient, avec les responsables des territoires de chasse.

Le lagopède alpin

Cette année, les dénombrements de lagopède ont concerné uniquement la haute chaîne des Pyrénées ariégeoises et le Massif de Tabé en piémont.



Photo A CANELA

Résultats des dénombrements de lagopèdes en piémont

Piémont	Adultes	Jeunes	Indet.	Nichées.	IR
Massif de Tabé	6	0	0	0	0

La faiblesse de l'échantillon d'oiseaux obtenu en piémont n'a pas permis de calculer un Indice de la reproduction.

Résultats des dénombrements de lagopèdes en haute chaîne.

Haute chaîne	Adultes	Jeunes	Indet.	Nichées	IR
Haute Ariège	20	7	0	2	0,35

Taille Moyenne des nichées : 3,5

Proportion de jeunes de l'année : 26 %

Nombre de Jeunes par poule adulte (dans l'hypothèse d'un sex-ratio équilibré) : 0,7

L'Indice de Reproduction du lagopède alpin en haute chaîne était moyen.

Le grand tétras

Site du piémont central	Mâles	Femelles	Jeunes	Nichées
Tabe	10	17	18	11(2)
Trois Seigneurs	1	4	216	3(1)
Total	11	21	24	14(3)

Le chiffre indiqué entre parenthèses correspond au nombre de nichées dont l'effectif total de jeunes n'est pas connu. Pour le calcul de l'Indice de Reproduction seules les poules non suivées et celles dont l'effectif de jeunes dans la nichée est connu ont été prises en compte.

Taille Moyenne des nichées : (23/11) 2,1 jeunes/nichée

Proportion de poules suivées : (14/21) 66%

Nombre de jeunes par poule adulte (=Indice de la Reproduction) : (23/18) 1,27

L'Indice de Reproduction relevé en piémont, était moyen cette année.

Site de la haute chaîne centrale	Mâles	Femelles	Jeunes	Nichées
Haute Ariège Ouest Plateau de Beille - Bourbourou	16	21	23	11(3)
Haute Ariège Eest Ascou - Mérens	5	9	10	3(1)
Total	21	30	33	14(4)

Taille Moyenne des nichées : (29/10) 2,9

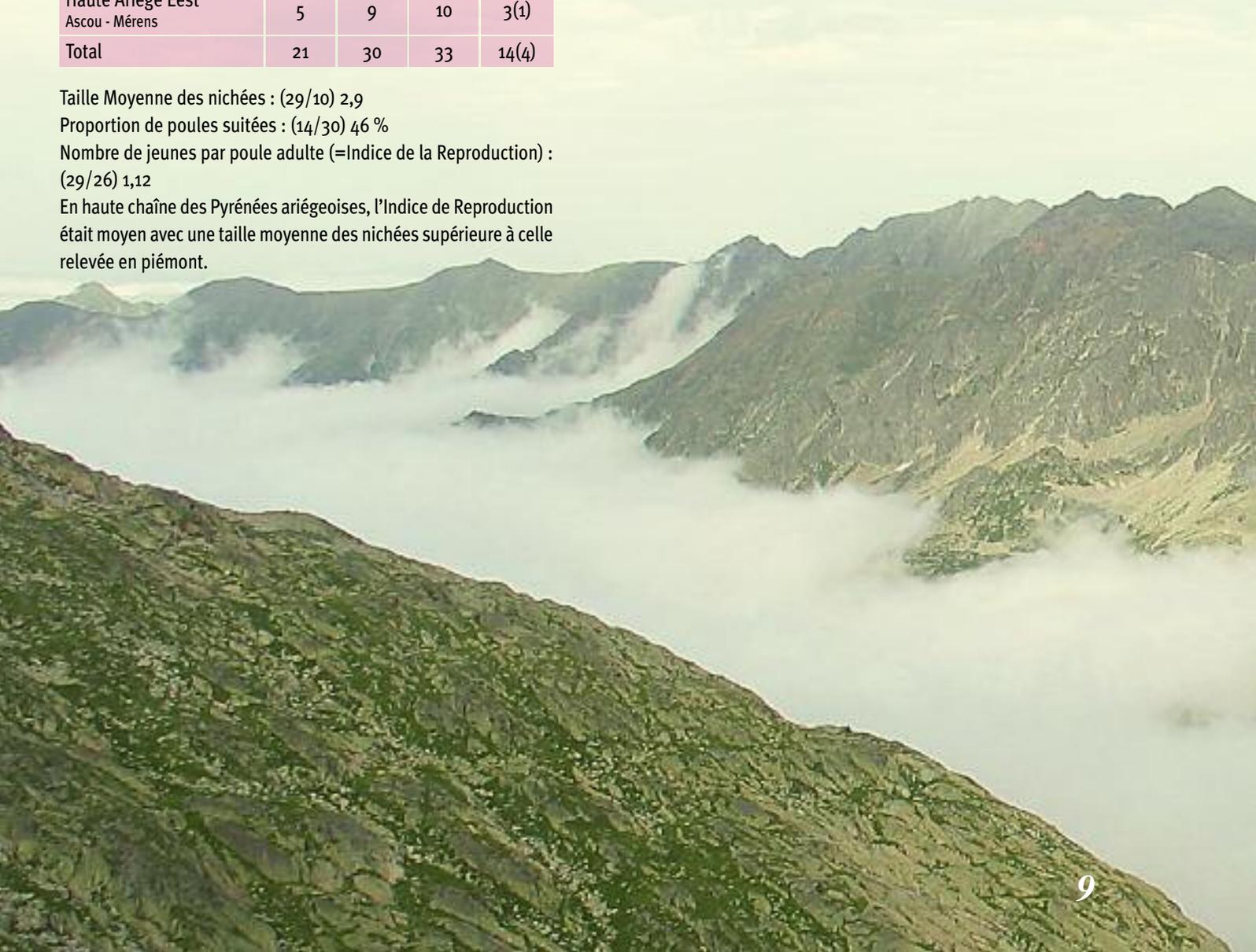
Proportion de poules suivées : (14/30) 46 %

Nombre de jeunes par poule adulte (=Indice de la Reproduction) : (29/26) 1,12

En haute chaîne des Pyrénées ariégeoises, l'Indice de Reproduction était moyen avec une taille moyenne des nichées supérieure à celle relevée en piémont.



Photo FDC 09



Suivi sanitaire des ongulés sauvages

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège travaille en collaboration avec l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse et le Laboratoire Vétérinaire Départemental, à la surveillance des pathologies susceptibles d'affecter le grand gibier.

Avec l'apparition de l'épidémie de Fièvre Catarrhale Ovine qui a touché cet été les troupeaux domestiques, la Fédération a décidé d'entreprendre une étude pour évaluer la présence éventuelle du virus chez la faune sauvage. Une étude identique est en cours dans l'Aude, la Haute-Garonne et les Pyrénées-Orientales.

Profitant des échantillons prélevés, une recherche d'autres pathologies, comme la pestivirose est réalisée, en collaboration avec le Docteur ALZIEU, notre interlocuteur départemental et le Professeur JOUGLAR de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse. A cette fin, nous collectons avec vous des échantillons de sang et de rate issus d'animaux prélevés à la chasse, pour chacune des espèces suivantes : cerf ou biche, chevreuil, mouflon, isard et sanglier. A ce jour 293 échantillons ont été analysés.



Soins donnés par Jean-Pierre ALZIEU à un vieil isard retrouvé par Paul TORT, Président de l'ACCA d'USTOU - Photo FDC 09 Laurent CHAYRON

Dans le même esprit, la recherche de trichine sur le sanglier se poursuit, nous vous rappelons que la Fédération reste à votre disposition pour sa mise en œuvre. Dans ce cas, le prélèvement de la langue est nécessaire à l'analyse. A ce jour, 122 échantillons ont été analysés sans qu'aucun ne se soit révélé positif.

Pour ce qui concerne la kérato-conjonctivite, seuls quelques cas isolés ont été observés : un isard à Lercoul et un mouflon à Caychax. Tous les résultats seront disponibles au printemps et restitués dans une prochaine Gazette.

Il va sans dire que le succès de ces suivis repose sur votre implication et votre sérieux. Soyez-en vivement remerciés.

Pour plus de précisions quant aux modalités pratiques de cette action,

vous pouvez prendre contact avec

- Laurent CHAYRON au 06 87 76 16 25
- Pascal FOSTY au 06 15 06 05 62
- Evelyn MARTY au 06 87 76 16 45
- Colette ROLET au 06 82 82 18 89.

Une pré-enquête portant sur la saison de chasse 2007/2008 a été réalisée par l'ONCFS dans le nord est de la France afin d'évaluer l'impact de la FCO sur la faune sauvage. Sur un échantillon de 150 chevreuils et 20 cerfs, quelques cerfs se sont avérés positifs, mais aucun chevreuil.

Plusieurs études menées en Europe permettent de penser que la faune sauvage n'est pas ou peu impliquée dans la progression géographique de la maladie chez les troupeaux domestiques. (source : lettre SAGIR 162)

Questionnaire chasseurs de palombes et palombières

La Fédération s'interroge depuis quelques temps sur l'engouement des chasseurs ariégeois pour la palombe. Celui-ci, sans pour autant atteindre le « mal bleu » du Béarn, est loin d'être anecdotique.

A ce titre, il serait intéressant de mieux appréhender cette activité, tant pour le tir au vol, qu'en palombière.

Les objectifs sont :

- Mieux connaître les chasseurs, les prélèvements, leur localisation...
- "Officialiser" l'existence des palombières et éviter d'éventuels conflits lors de nouvelles implantations.

A l'aide du coupon-réponse ci-après, vous pouvez nous aider à cette analyse. Celle-ci fera l'objet d'une restitution dans une prochaine Gazette du Couloumié. **Nous vous remercions d'avance de votre participation.**

Vous chassez la palombe :

• En palombière :

- Avec appelants

Pigeons

Palombes

Nombre d'appelants

Localisation : merci de prendre contact avec la Fédération pour la préciser sur une carte IGN

Commune :

Altitude :

• Tir au vol :

Commune :

Altitude :

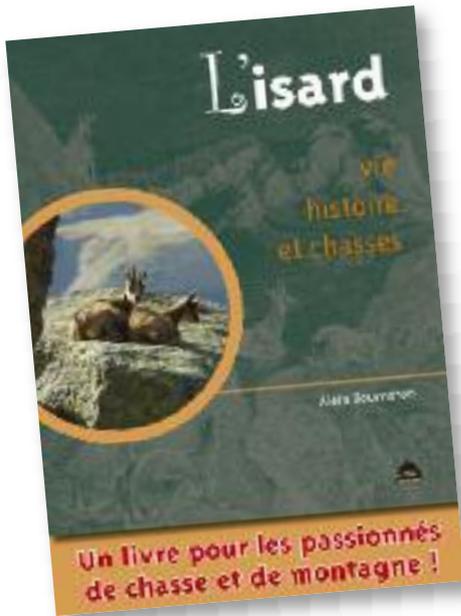
Dans les deux cas :

Prélèvement annuel :

Nombre de chasseurs qui fréquentent la palombière ou le poste de tir :

Nombre de jours consacrés à cette chasse dans la saison :





L'ISARD, VIE, HISTOIRE ET CHASSES : UN MAGNIFIQUE LIVRE À DÉCOUVRIR

Ce très bel ouvrage d'Alain Bourneton dédié à l'isard, annoncé dans la précédente Gazette, est maintenant disponible en librairie. La richesse iconographique et la qualité du texte qu'il recèle en feront à coup sûr une lecture très appréciée pour vos soirées d'hiver.

Alain Bourneton dédicacera son livre le mercredi 28 janvier, à partir de 16 heures, à la Fédération. Nous serons heureux de vous recevoir à cette occasion.

DE NOUVELLES MAISONS DE LA CHASSE

Nous nous félicitons de l'essor toujours plus grand des maisons de la chasse. Elles contribuent incontestablement à l'installation des chasseurs dans la cité et témoignent de leur vitalité.

Pour n'en citer que quelques-unes : Mercus, Prades, Prat Bonrepaux, Saurat, Ustou...

ACCA DE MONTFERRIER : LA RELÈVE EST ASSURÉE !

Alain Clanet, Président de l'ACCA de Montferrier a souhaité saluer un très jeune chasseur au talent déjà prometteur.

"A l'ancienne mine de talc de Montferrier, au lieu-dit la « Poudrière », lors de sa première saison de chasse, Julien Canet, 15 ans (chasse accompagnée) a eu la chance de prélever un beau mâle de 3 ans .

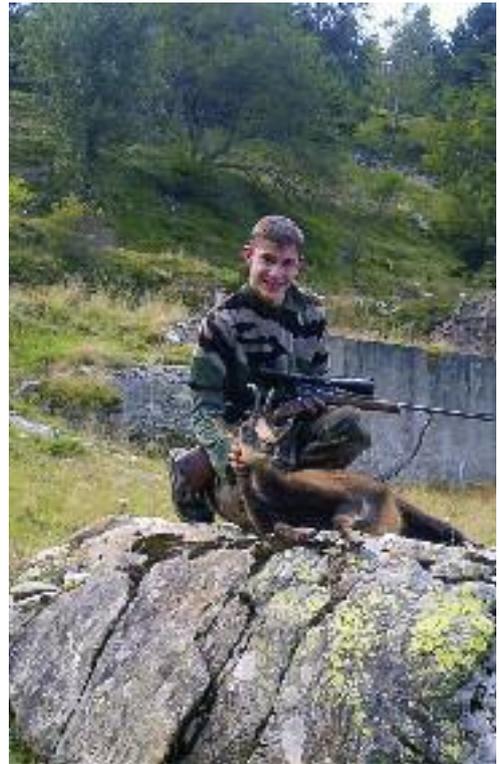
Accompagné de son père, Jean-Jacques (secrétaire de l'ACCA), après une approche parfaite, malgré son émotion, une seule balle lui a suffi pour foudroyer l'animal.

Julien, actuellement au lycée agricole de Pamiers, prépare un bac qui devrait, après des études complémentaires, le destiner au métier de technicien cynégétique. C'est en tous cas son souhait.

Encore bravo Julien et merci pour la bonne humeur et l'humour qui te caractérisent".

Julien Canet et son premier isard.

Photo : Jean-Jacques CANET



FLORIAN BONNES, UN STAGIAIRE DIPLÔMÉ

Florian est venu passer une semaine de stage en entreprise auprès du service technique de la Fédération durant l'année 2008 : quelques jours passés au milieu des oiseaux entre le domaine des oiseaux à Mazères et le baguage des bécasses la nuit.

Comme 135 élèves des cinq classes de troisième du collège de Mirepoix, il a rédigé un rapport. Les cinq meilleurs rapports de stage ont été récompensés. Le sien, jugé original, a plu au jury qui lui a remis le 4^{ème} prix !

Félicitation à Florian ! Passionné, il a passé depuis, avec succès, son permis de chasser.

Il accompagne régulièrement les techniciens de la Fédération dans les missions de terrain.

Florian BONNES, le lauréat, lors d'une sortie de baguage avec le service technique.

FDC 09 Pascal FOSTY



JACHÈRE FLEURIE À TRÉMOULET

Depuis trois ans maintenant, nous signons quelques contrats jachères fleuries avec les agriculteurs pour embellir l'espace d'un été, un petit coin de nos campagnes ariégeoises. En 2008, deux parcelles ont été implantées à proximité de sentiers de pays, à Trémoulet et Les Pujols. Les fleurs, d'origine sauvage ou horticole, sont le plus souvent associées à des petites céréales comme le millet ou le moha, fournissant de nombreuses graines en hiver pour le petit gibier et l'ensemble de la petite faune.

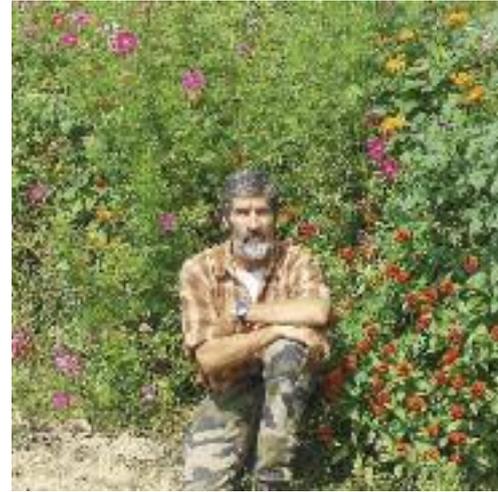
La jachère environnement faune sauvage sur la commune de Les Pujols.

Photo FDC 09 Pascal FOSTY



Jean-Louis Fourcade devant sa jachère fleurie.

Photo FDC 09 Maryse FOURCADE



SUSPENSION TEMPORAIRE DE LA CHASSE AU GIBIER D'EAU EN BASSE ARIÈGE

Un foyer de mortalité de canards colvert a été observé sur la station d'épuration de Verniolle. M. le Préfet, au titre du principe de précaution, a suspendu à compter du 14 septembre 2008 et pendant deux mois, sur une dizaine de communes alentour, la chasse du gibier d'eau. Les analyses effectuées par l'Institut Pasteur ont mis en évidence la présence de botulisme de type D dans la station de lagunage.

L'interdiction de chasser a été levée début novembre, mais la Préfecture recommande « de ne pas chasser dans le périmètre immédiat de la station d'épuration ». La mairie de Verniolle a mis également en œuvre des mesures de nettoyage et d'entretien des lagunes pour éviter tout nouvel incident.

DEUX REPRISES DE BÉCASSES BAGUÉES DANS L'ARIÈGE... DÉPAYSANTES !

Durant la (fameuse) précédente saison 2007/2008, 207 bécasses ont été baguées dans notre département. Ce chiffre place l'Ariège au 4^{ème} rang national pour le baguage. Parmi les oiseaux qui ont été repris par la suite, deux d'entre eux ne sont pas passés inaperçus : bagués respectivement

les 2 et 10 décembre 2007 à Monesple et Mirrepeix, ils ont été repris les 19 et 23 avril 2008, soit 139 et 135 jours plus tard, en Russie, en période de chasse à la croule, à ... 2519 et 2839 kilomètres de là ! Pour cette même saison, 101 sorties ont été réalisées au cours desquelles 821 oiseaux ont été observés, pour 236 captures (207 baguages et 29 contrôles), soit un taux de réussite de 28.4 % !



Photo FDC 09 Laurent CHAYRON



Première bécasse baguée pour la saison 2008/2009
FDC 09 Pascal FOSTY

Dames au long bec et à la ficelle



Pour 2 convives

Préparation et cuisson : 30 min

- 2 bécasses
- 2 belles tranches de pain
- Beurre ou graisse d'oie
- Foie gras
- Armagnac
- Huile
- Sel, poivre

- > *Obtenir avant tout un léger feu et de belles braises.*
- > *Une fois les oiseaux plumés, mais non vidés, faire passer dans leur cloison nasale un double fil. Il faut qu'il soit huilé, sinon il brûlera. Laisser une longueur de fil d'une vingtaine de centimètres.*
- > *Accrocher l'oiseau à proximité des braises.*
- > *Faire pivoter l'oiseau en pinçant le fil.*
- > *Sous chaque bécasse, placer une belle tranche de pain recouverte d'une mince pellicule de foie gras.*
- > *Éventuellement, badigeonner les bécasses de beurre fondu (ou de graisse d'oie), en y ajoutant un peu de sel et de poivre.*
- > *Insérer une goutte d'Armagnac dans les viscères lorsque ceux-ci tombent sur la rôtie*
- > *Vérifier la cuisson des oiseaux en plantant un petit couteau pointu.*

Vin conseillé : Corbières Ventenac
cuvée Romain PAUC

Les écosystèmes
vus par les élèves de CP et CE1
d'Ax les Thermes,
à la suite d'une intervention
de Colette Rolet.

Merci
Colette

